

Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

TOME II

DOSSIER ANNEXE

Pièce n° 5.1.d

Traitement des déchets



Ville de Bouc Bel Air
Service Urbanisme et Développement
Pôle Municipal de Sauvecanne
04.42.60.68.78
urbanismegrandstravaux@boucbelair.com

Cabinet LUYTON
Le Concorde, 280 av. Foch
83000 TOULON
04.94.89.06.48
christian.luyton@wanadoo.fr



1 – Déchets ménagers et assimilés

La collecte, le transport et le traitement des déchets sur Bouc Bel Air sont de la compétence de la Communauté du Pays d'Aix (CPA).

Production de déchets

Les ratios de production de déchets sur Bouc Bel Air sont les suivants (Source : SCOT CPA) :

Ratio Ordures ménagères BBA	350-400 kg / hab / an
Ratio Déchets ménagers et assimilés BBA	700-750 kg / hab / an
Ratio Déchets triés BBA	60-80 kg / hab / an

Collecte des déchets :

L'organisation de la collecte des déchets sur Bouc Bel Air est la suivante :

- Bacs individuels d'ordures ménagères collectés chaque lundi et jeudi
- Bacs individuels jaunes de tri ramassés un mercredi sur deux. Ces derniers sont destinés aux journaux, emballages carton, plastiques, boîtes de conserve, briques alimentaires, canettes...
- Collecte du verre aux points d'apports volontaires installés sur la commune

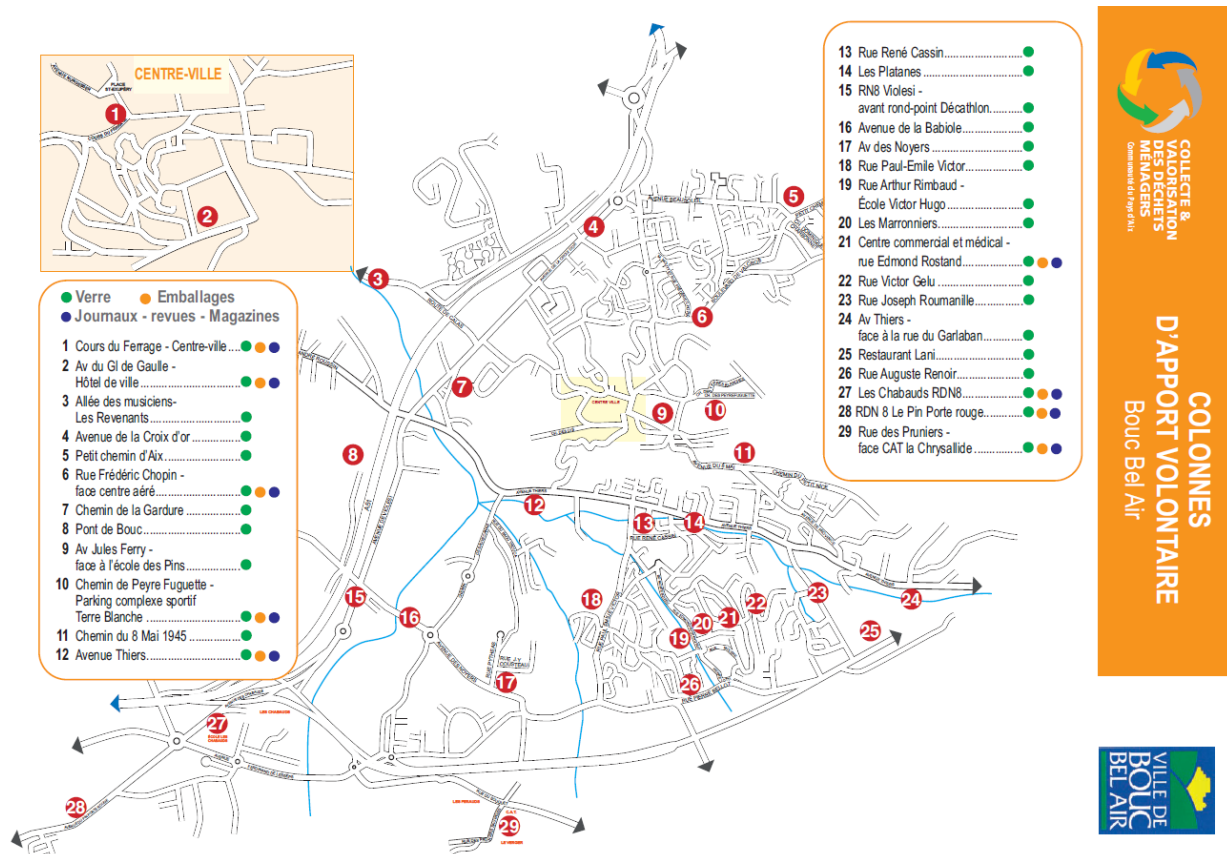
La commune de Bouc Bel Air compte sur son territoire :

- Une **déchetterie** (av. Thiers – lieudit « Sous le Crêt ») recueillant :
 - o Encombrants (de type électroménager ou informatique, literie...)
 - o Gravats,
 - o Piles / batteries,
 - o Ferrailles,
 - o Cartons,
 - o Déchets verts / végétaux
 - o Déchets dangereux : peinture, huile de vidange...

Cette déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.

Il est par ailleurs à noter le projet de création d'une déchetterie au niveau de la zone d'activités des Chabauds.

- de **points d'apport volontaire pour le tri sélectif**, répartis sur l'ensemble de son territoire



Collecte des encombrants :

En complément de la déchetterie, une collecte spécifique des encombrants à domicile est organisée deux fois par mois, sur rendez-vous. Elle est destinée aux déchets volumineux de type électroménagers, matelas, meubles, palettes, gros cartons...

Collecte des déchets verts :

Depuis le 19/10/15, une plate-forme de réception des déchets verts a été mise en service sur le site du centre d'apport volontaire / déchetterie (limite de 1,5 m3 par jour les samedis, dimanches et jours fériés, et sans limite de volume la semaine, aux horaires d'ouverture de la déchetterie).

2 – Déchets industriels

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels de la région PACA a été approuvé le 01/08/1996 par arrêté préfectoral n°208-96.

Ce plan prend en compte les catégories de déchets suivantes :

- les Déchets Industriels Spéciaux (DIS)
- les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateurs d'Ordures Ménagères (REFIOM)
- les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)
- les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Toutes ces catégories de déchets provenant d'activités industrielles suivent des filières internes ou externes de collecte, de traitement et de valorisation.